

Charte du voyageur solidaire

Les objectifs du séjour :



- Partager le savoir-faire et le savoir être entre villageois et voyageurs
- Développer la prise de conscience et la participation des voyageurs en favorisant les échanges culturels à l'occasion d'activités quotidiennes de travail et de loisir
- Participer au développement et à l'autonomie des villages dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté
- Apporter un soutien financier aux actions de développement des villages en accord avec les axes fixés par l'Etat Sénégalais

Le voyageur s'engage à :



- Travailler dans le sens du besoin du village et non de « l'envie de bien faire »
- Accepter de « perdre » ses repères, s'adapter à la vie des villageois et être à leur écoute
- Participer aux actions collectives et s'interdire tout cadeau individuel

L'Association Samaane Sénégal s'engage à :

- Accompagner les voyageurs durant le séjour
- Communiquer aux voyageurs toutes informations relatives aux projets de développement, particulièrement à celui qu'ils financent
- Expliquer le déroulement du voyage sous l'angle de la solidarité internationale.



Le montant du don solidaire qui accompagne la participation au séjour est dédié aux projets de développement des villages tels que validés en Assemblée générale annuelle et coordonnés par l'Association Samaane Sénégal.